



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
 Entrée le:
 13 DEC. 2011
 131

Monsieur Laurent Mosar
 Président de la Chambre
 des Députés
 Luxembourg

Luxembourg, le 13 décembre 2011

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 du règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question à Monsieur le Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale concernant la destruction des saisies de médicaments soumis à prescription médicale vendus via Internet et qui sont contrefaits.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Nancy Arendt
 Députée